Hôpitaux Universitaires Genève

Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
CH – 1211 Genève 14

Direction
Médicale & Qualité

Service des Mesures
Institutionnelles (SMI)
Prof. P. Giannakopoulos

UM4

Service de l'exécution des sanctions
pénales et de la probation (SESPP)
Rte d'Englisberg 3
1763 Granges-Paccot

Puplinge, le 7 février 2025

N/réf : KI/MM/VI/KW/jheu

RAPPORT DE SUIVI MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

Concerne : Monsieur Cornel DEVAUD, né le 09.07.1988, art. 59.3 CP

Le détenu-patient a donné son accord pour que le présent rapport soit transmis à l'autorité de placement ainsi qu'à la Direction de Curabilis.

Ce rapport a été rédigé le 28.01.2025.

1. Suivi et évolution clinique

Depuis notre rapport du 28.11.2024, la situation de Monsieur DEVAUD évolue comme suit.

Sur le plan pharmacologique, aucun traitement médicamenteux n'est indiqué.

En ce qui concerne les entretiens individuels, le détenu-patient a été convoqué de manière répétée aux entretiens médico-infirmiers et infirmiers. Il s'y rend de manière aléatoire. Lorsqu'il s'y présente, il a tendance à se plaindre, critiquer les autres détenus-patients, et se positionner en tant que victime. Cependant, la plupart du temps, il refuse de se présenter, mettant en avant d'autres activités et dénigrant les espaces thérapeutiques. Il estime que sa place n'est pas à Curabilis.

Afin de poursuivre nos investigations psychopathologiques, nous avons tenté de réaliser un bilan neuropsychologique, mais Monsieur DEVAUD n'a honoré qu'un de ses quatre rendez-vous, ce qui a rendu son évaluation impossible.

A noter que, malgré ses plaintes somatiques, il refuse également les consultations externes et exprime des insatisfactions vis-à-vis des solutions données. Quant à ses rapports avec l'équipe soignante, il met des barrières, en adoptant des attitudes de provocation.

En ce qui concerne sa prise en charge psychothérapeutique, il a été indiqué à un suivi hebdomadaire depuis juillet 2024. A plusieurs reprises, il s'est excusé en évoquant que l'on ne lui avait pas annoncé les entretiens à l'avance. Durant la période d'été-automne 2024, Monsieur DEVAUD évite ou refuse les entretiens, tout

Hôpitaux Universitaires Genève
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
CH – 1211 Genève 14

Direction
Médicale & Qualité

Service des Mesures
Institutionnelles (SMI)
Prof. P. Giannakopoulos

UM4

en réclamant une psychothérapie et disant qu'on la lui refuse. Finalement, une rencontre a pu avoir lieu en décembre 2024 en présence du médecin chef de clinique pour clarifier la situation. Monsieur DEVAUD a d'abord accepté, mais le jour de l'entretien il a de nouveau refusé d'y participer. La dernière tentative de le rencontrer date du 16 janvier 2025.

Une immaturité psychique dans son mode relationnel est clairement perceptible dans ce cadre-là aussi. On peut faire l'observation que le lien est attaqué d'emblée non seulement par l'évitement, mais aussi par la manipulation. Ensuite, il refuse ouvertement la prise en charge parce que l'on ne prendrait pas en considération ses plaintes somatiques.

Un mode relationnel désorganisé et dans l'agressivité semble persister, cela depuis son enfance selon notre interprétation après lecture de son dossier, sans aucune possibilité d'en discuter avec lui. Concernant son trouble psychiatrique, Monsieur DEVAUD a pu dire qu'il se sent différent des autres, mais son autoréflexion s'arrête là. Il refuse son diagnostic et tient à souligner qu'il « n'est pas fou » et que sa place n'est pas à Curabilis. Il relie cela à sa capacité de discernement qu'il défend régulièrement, avant même qu'elle ne soit remise en question par l'équipe à un quelconque moment. Concernant sa conscience du délit, il minimise les faits ou évite d'en parler par peur de persécution de la part de ses codétenus, selon ses dires. Souvent, il exprime son désaccord avec le jugement posé, en évoquant le manque de preuves.

Par rapport aux activités rémunérées, il s'implique de manière assidue, voire obsessive. Il effectue des tâches de nettoyage au sein de l'unité et travaille à l'atelier de réchauffe. Il y retrouve une activité qui lui procure du plaisir et du calme, notamment du fait que peu de surprises surviennent dans la réalisation de cette tâche répétitive. Là encore, le lien avec autrui lui pose un problème en raison de son attitude dénigrante et de la difficulté qu'il éprouve à considérer la place et les besoins de l'autre. Quelques conflits nécessitant l'intervention des encadrants ont pu être observés.

Enfin, il convient de noter qu'en dehors du travail Monsieur DEVAUD a été également plusieurs fois impliqué dans des conflits avec ses codétenus. Il manque de tolérance envers autrui. A une reprise, il a été victime d'une agression de la part d'un autre codétenu de l'unité.

2. Synthèse globale, bénéfices de la thérapie et objectifs futurs du suivi

Monsieur DEVAUD ne bénéficie pas de sa prise en charge à Curabilis. Depuis son admission, sa situation n'a que très peu évoluée. Il adopte une attitude oppositionnelle estimant que sa place n'est pas dans les soins et refuse à plusieurs reprises des rendez-vous. De plus, il a été impliqué dans des conflits avec ses pairs et adopte régulièrement des propos désobligeant à leur égard.
Par ailleurs, il n'accepte que partiellement son trouble et ne reconnaît pas la gravité de ses actes délictueux, qu'il minimise.

Hôpitaux Universitaires Genève
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
CH – 1211 Genève 14

Direction
Médicale & Qualité

Service des Mesures
Institutionnelles (SMI)
Prof. P. Giannakopoulos

UM4

Au vu de ces observations, le détenu-patient a été vu le 14 janvier 2025 lors d'un bilan partagé en présence du Docteur MUSCIONICO. Il a été informé que son attitude face aux soins nous oblige à demander son départ de Curabilis. Toutefois depuis cette rencontre Monsieur DEVAUD poursuit ses refus.

L'absence d'objectif thérapeutique et son opposition répétée aux soins rendent une prolongation de son séjour à Curabilis sans bénéfice sur le plan médical. Nous recommandons ainsi d'y mettre un terme.

Dr Kyriakos IOANNIDIS
Chef de clinique

Dr Michel MUSCIONICO
Psychiatre-psychothérapeute FMH
Médecin adjoint du chef de service

Mme Vladimira IVANOVA
Psychologue dipl.

Mme Kerstin WEBER
Spéc. psychothérapie et psycho.légale
Psychologue responsable

Copie à Monsieur Ch. MENU, Directeur adjoint, Responsable de l'exécution des mesures